RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 4559358B-CA01-46B8-885D-8FBA27618968

2MBE
Société civile immobilière
Au capital de 1.000.000 euros porté à 495.000 euros
Siège social : 42 rue Ernest Renan
22220 TREGUIER

509 355 921 RCS SAINT-BRIEUC

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 12 juin,
A dix-huit heures,

Les Associés de la société 2MBE, Société civile immobilière au capital de 1.000.000 € se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la Société, 42 rue Ernest Renan - 22220 TREGUIER, sur convocation faite par le Gérant.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel BERJAMIN, Gérant et Associé de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- la feuille de présence,
- le rapport du Gérant,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Gérant,
- Autorisation de racheter 505.000 des 1.000.000 parts sociales composant le capital social de la Société, en vue de les annuler,
- Réduction consécutive du capital social d'un montant de 505.000 euros par diminution du nombre de parts sociales,
- Modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Docusign Envelope ID: 4559358B-CA01-46B8-885D-8FBA27618968

Le Président présente à l'Assemblée le rapport du Gérant,

Puis Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir :

- Entendu la lecture du rapport du Gérant,
- Pris connaissance :
    - du projet de réduction de capital de la Société par rachat de partie de ses propres titres, savoir 505.000 parts sociales, numérotées 7.501 à 162.500 et 650.001 à 1.000.000, appartenant à Monsieur Michel BERJAMIN,
    - du projet de réorganisation capitalistique de la Société,

Décide du rachat, par la Société, de 505.000 parts de ses propres parts sociales, détenues en pleine propriété par Monsieur Michel BERJAMIN, numérotées 7.501 à 162.500 et 650.001 à 1.000.000, moyennant un prix unitaire d'un euro, soit un prix global de 505.000 euros.

Le prix sera payable comptant, à l'issue de la présente Assemblée Générale, par inscription à due concurrence, sur le compte courant d'Associé ouvert dans les livres de la Société au nom de Monsieur Michel BERJAMIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés disposant du droit de vote.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de réduire le capital social d'un montant de 505.000 euros, pour le ramener de 1.000.000 euros à 495.000 euros par annulation des 505.000 parts sociale rachetées, numérotées 7.501 à 162.500 et 650.001 à 1.000.000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés disposant du droit de vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide de modifier les articles 9 « *Récapitulation des apports* » et 11 « *Capital social* » des statuts de la Société de la manière suivante :

Article 9 – Récapitulation des apports

Il est ajouté l'alinéa suivant :

« *Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 juin 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 505.000 euros, pour le ramener de 1.000.000 euros à 495.000 euros, par voie de rachat de 505.000 parts sociales* ».

Docusign Envelope ID: 4559358B-CA01-46B8-885D-8FBA27618968

Article 11 – Capital social

« *Le capital social de la Société s'élève à la somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS (495.000 €), divisé en 495.000 parts sociales, numérotées 1 à 7.500 et 162.501 à 650.000, d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et attribuées comme suit :*

- *A Monsieur Michel BERJAMIN*
  487.500 parts sociales en usufruit *487.500 parts*
  numérotées 162.501 à 650.000
  7.000 parts sociales en pleine propriété *7.000 parts*
  numérotées 1 à 7.000

- *A Monsieur Tom BERJAMIN*
  487.500 parts sociales en nue-propriété *487.500 parts*
  numérotées 162.501 à 650.000

TOTAL DES PARTS SOCIALES : *495.000 parts ».*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés disposant du droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés disposant du droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par après lecture par le Président.

Monsieur Michel BERJAMIN

[redacted]